

ARRETE n°24-48

Portant modification de l'arrêté n°23-18 relatif à la désignation du directeur du centre de don de corps et des membres de son comité d'éthique, scientifique et pédagogique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le livre 7 du code de l'éducation et notamment les articles L. 713.1 et R1261-17 et suivants,
Vu le code de la Santé publique,
Vu le code Civil ,
Vu le Décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche,
Vu la Loi Bioéthique n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain,
Vu les statuts de l'UFR de Médecine,
Vu les statuts du centre de dons de corps votés par le conseil de gestion de l'UFR de Médecine le 24 février 2023 et approuvés par le conseil d'administration le 24 février 2023,
Vu l'arrêté N°DAJS 23-18 portant désignation du directeur du centre de don de corps et des membres de son comité d'éthique, scientifique et pédagogique,
Considérant l'admission à la retraite de M. Jean- Michel Prades, PUPH, responsable du centre de dons de corps,
Vu la proposition du doyen de l'UFR de médecine relative à la désignation du responsable de centre du don de corps,

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté n° 23-18 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

M. Yann LELONGE, praticien hospitalier universitaire, est désigné Responsable du centre de dons de corps, pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

M. Yann LELONGE, praticien hospitalier universitaire, est remplacé en tant que membre du Comité d'Éthique, Scientifique et Pédagogique, au sein du collège 1 des personnalités de l'établissement par M. Jean- Michel Prades, PUPH émérite.

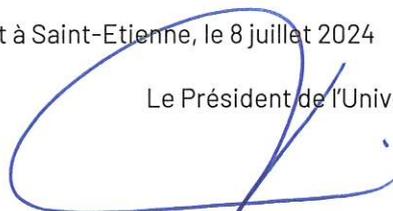
Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Directeur Général des Services de l'Université et le directeur de l'UFR de médecine Jacques Lisfranc sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 8 juillet 2024

Le Président de l'Université



Florent PIGEON